

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, MADIOT Isabelle, DUTHEIL Olivier, GOHIER Arnaud, CORMIER Catherine, ROGER Steve, BODIER Robert, JANITOR Angéline, CHABOT Freddy, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : HOGRET Yoann, HESNAUX Delphine, RICHARD Mickaël.
Mme CELLIER Lydia est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Création d'un poste d'agent de maîtrise
- Admission en non valeur
- Demande de subvention Classe de neige
- Droit de préemption urbain
- Travaux route de la Crue
- Divers

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 octobre 2024. Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste d'agent de maîtrise – N°2024-45

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.523-1 et L.523-3 à L.523-6,
Vu le Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 30 et 31,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la création à partir du 1^{er} janvier 2025 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique.
- Donne son accord pour inscrire au budget les crédits.

Admission en non valeur – N°2024-46

Le maire expose au conseil municipal que la Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne a présenté des situations de produits irrécouvrables qui se présentent comme suit :

- ▲ LAMMENS Lewis pour 3.05 € (loyer T88 année 2023) – RAR inférieur au seuil de poursuite

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 3.05 €
- Autorise le maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.

Subvention Classe de neige – N°2024-47

Le maire informe le conseil d'un courrier reçu de l'école publique Ernest Guillard de Renazé sollicitant la commune pour une subvention pour une classe de neige organisée au Collet d'Allevard du 13 au 24 janvier 2025. Trois enfants domiciliés sur la commune sont concernés.

Une subvention de 60 € par enfant de la commune était attribuée depuis 2022 (50 € auparavant).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de participer à hauteur de 60 € par enfant de la commune participant à la classe de neige en janvier 2025.

Droit de préemption urbain – N°2024-48

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner établi par Me Romain JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard (35), 6, Rue du Guesclin, reçu le 13 novembre 2024 concernant la vente des parcelles cadastrée section ZH n° 48 et 51 (8, Lotissement de la Thébaudière),

Le conseil municipal, après délibération, ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des dites parcelles.

Travaux Route de la Crue

Monsieur le maire explique au conseil que suite aux travaux de voirie effectué route de la Crue, nous avons eu 2 problèmes d'inondation. Une première fois quand l'étang a débordé en juin puis à nouveau en septembre lors d'une pluie d'orage. La 2^{ème} fois c'est surtout l'habitation située au 5 Route de la Crue qui a été inondée.

Après avoir repris contact avec le MO et l'entreprise Pigeon, il est proposé la création d'une grille supplémentaire pour un coût HT de 3 668.16 €.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Pigeon pour la pose d'une grille supplémentaire Route de la Crue pour un montant HT de 3 668.16 €. Une traversée de route sera nécessaire pour rejoindre le réseau pluvial situé de l'autre côté de la route.

Divers

- Information fusion des Ehpad St Saturnin, Méral, Ballots et Cossé le Vivien : La fusion est reportée au 1^{er} janvier 2026. Afin de valider cette décision, le conseil devra prendre une nouvelle délibération avant le 31 décembre.

- Médaille(s) : Le maire demande à chacun de réfléchir et de proposer éventuellement des noms pour la prochaine réunion.

- Dates à retenir :

Le pot de Noël : Il est fixé au vendredi 20 décembre à 19 h 30 au Marmiton.

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 17 janvier à 20 h 30 à la salle des loisirs.

- Salle des loisirs : Un devis sera redemandé pour le remplacement des chauffages. Un raccordement de la salle des loisirs à la fibre sera demandé afin d'avoir une meilleure couverture du réseau de téléphonie.

- Les priorités d'investissement 2025 seront revues lors de la prochaine réunion, en priorité le maire souhaite la réalisation de la voirie 2^{ème} phase du lotissement du Parc.

- Date de la prochaine réunion : Jeudi 12 décembre à 20 h 30 (ou en fonction de l'ordre du jour le vendredi 20 décembre à 19 heures).